

AFFAIRE N°21 - Acquisition d'un terrain situé rue du Pont Neuf, appartenant à M. ESPERANCE Harry, nécessaire à la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'acquisition des terrains d'assiette du futur Boulevard de Ceinture Sud, la SEDRE, chargée d'effectuer les négociations pour le compte de la Commune, vous propose d'acquérir un terrain de 26 m² à distraire d'un immeuble plus considérable cadastré section AS n°383, sis rue du Pont Neuf et appartenant à M. ESPERANCE Harry.

Il est à souligner que tous les terrains voisins, constituant le côté sud de la rue du Pont Neuf, sont déjà acquis à l'exception de celui qui borne l'angle avec la Rue Ruisseau des Noirs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 3 120 F, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, ainsi que les honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, inscrit au Budget Supplémentaire de 1977.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

vu
Pour le Maire et par délégation

Le Directeur des Finances

et des collectivités locales

Signé Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Denis, le 22 novembre 1977

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE